

**VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 10 février 2025 à 19h00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Daniel Roy
- Siège #2 - Germain Martin
- Siège #3 - Alain Daigle
- Siège #4 - Martial Matteau
- Siège #5 - Claude Jolicoeur
- Siège #6 - Jean-François Marois

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h00.

02-2025-038

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2025
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 22 janvier 2025
- 4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 5 - CORRESPONDANCE
- 6 - TRÉSORERIE
 - 6.1 - Comptes
- 7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS
 - 7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme
- 8 - RÉGLEMENTATION
 - 8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 728 « Règlement relatif aux branchements aqueduc-égout »
 - 8.2 - Dépôt du projet de règlement # 728 « Règlement relatif aux branchements aqueduc-égout »
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1 - Administration générale et finances
 - 9.1.1 - Adhésion annuelle UMQ
 - 9.1.2 - Adhésion annuelle FQM
 - 9.1.3 - Nomination d'un vérificateur externe
 - 9.1.4 - Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage et le stockage du carbone
 - 9.1.5 - Contrat avec Mme Catherine Godard - Préposée en horticulture

- 9.1.6 - Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ pour l'année 2025
- 9.1.7 - Radiation d'un compte pour créances irrécouvrables
- 9.2 - Sécurité publique
- 9.3 - Transport
- 9.4 - Hygiène du milieu et logement social
 - 9.4.1 - Dépôt d'une demande : Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau
 - 9.4.2 - Autorisation de disposer des boues déshydratées de l'étang 4
- 9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire
 - 9.5.1 - Achat d'une toile d'ombrage pour le parc de la Gare
 - 9.5.2 - Autorisation de paiement pour le complexe sportif du Cégep de Thetford
 - 9.5.3 - Résolution d'appui pour un conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches
 - 9.5.4 - La 34e édition du Tour Cycliste du Lac Aylmer
- 9.6 - Urbanisme et revitalisation
- 10 - POINT D'INFORMATION
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-2025-039

3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-040

3.2 - Séance extraordinaire du 22 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

5 - CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 13 janvier 2025.

Programme Horizon, nous avons eu une subvention pour l'air climatisé et chauffage

6 - TRÉSORERIE

02-2025-041

6.1 - Comptes

La directrice générale et greffière fait la lecture des comptes de 3 000 \$ taxes incluses et plus.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du registre cumulatif des achats détaillé pour la période du mois de janvier 2025 au montant de 320 043,57 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le paiement des comptes du registre cumulatif des achats détaillés pour la période du mois de janvier 2025, qui totalise 320 043,57 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.



Kim
Directrice générale et greffière

Côté

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

Monsieur Daniel Roy dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois de janvier 2025 et énonce quelques statistiques sur le nombre de permis émis et la valeur des travaux.

8 - RÉGLEMENTATION

02-2025-042

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 728 « Règlement relatif aux branchements aqueduc-égout »

M. Jean-François Marois, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté à cette même séance, le projet de règlement numéro 728 relatif aux branchements aqueduc-égout.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par Mme Kim Côté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-043

8.2 - Dépôt du projet de règlement # 728 « Règlement relatif aux branchements aqueduc-égout »

CONSIDÉRANT QUE que la Ville de Disraeli a pour objectif d'assurer une gestion efficace et durable des eaux pluviales et de protéger l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les règlements relatifs au branchement des gouttières et à leur raccordement au réseau afin d'assurer une gestion adéquate des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QU'une révision des exigences de branchement est nécessaire afin d'éviter toute surcharge du réseau et de garantir la durabilité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent projet de règlement a été adopté lors de la séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit déposé le projet de règlement numéro 728 relatif aux branchements aqueduc-égout;

QUE les propriétaires de bâtiments doivent désormais s'assurer que les gouttières de leur propriété ne soient pas raccordés au réseau d'égout sanitaire;

QUE tout propriétaire devra s'assurer que ses installations respectent les normes techniques de raccordement à la municipalité et soumettre un plan de conformité au service des travaux publics suivant l'adoption de ce règlement;

QUE La ville mettra à disposition des propriétaires un guide pratique pour la mise en œuvre des normes de raccordement, ainsi qu'un service de consultation pour toute question technique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

02-2025-044

9.1.1 - Adhésion annuelle UMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est un portail Internet qui relie électroniquement les membres de la communauté municipale dans le but d'échanger des informations, dans le but d'obtenir les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit renouvelée pour l'année 2025 l'adhésion pour le service de l'UMQ pour la somme annuelle de 1 583.26\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-045

9.1.2 - Adhésion annuelle FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est un portail Internet qui relie électroniquement les membres de la communauté municipale dans le

but d'échanger des informations, dans le but d'obtenir les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit renouvelée pour l'année 2025 l'adhésion pour le service de la FQM pour la somme annuelle de 2 574.48\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-046

9.1.3 - Nomination d'un vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), prévoit que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et aux plus cinq exercices financiers et qu'à la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des vérificateurs a pris fin avec la production des états financiers de la Ville de Disraeli au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite recevoir une offre de service afin d'effectuer l'audit des états financiers pour les exercices se terminant au 31 décembre 2024, au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2026 ainsi que l'audit des états financiers pour le site d'enfouissement sanitaire régional de Disraeli pour les mêmes périodes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une offre de service à Raymond Chabot Grant Thornton le 28 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit retenue l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., au coût de 69 560,00 \$ taxes en sus, pour effectuer l'audit des états financiers de la Ville de Disraeli pour les exercices se terminant au 31 décembre 2024, 2025 et 2026 ainsi que l'audit des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional de Disraeli pour les mêmes périodes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-047

9.1.4 - Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage et le stockage du carbone

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a instauré un crédit d'impôt pour le capital investi dans des projets de captage et de stockage du carbone (CO2) en 2022;

CONSIDÉRANT QUE seules les entreprises provenant des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont admissibles à ce crédit d'impôt;

CONSIDÉRANT QUE pour qu'un territoire soit admissible à cette mesure, la province doit préalablement mettre en application un règlement d'encadrement de cette pratique, ce que le Québec n'a pas encore fait;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC des Appalaches présente un potentiel important pour le développement de projets de captation du carbone spécifiquement dans les anciens sites miniers;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises ont actuellement des projets concrets de captation de carbone à Thetford Mines et possiblement sur le territoire d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE notre territoire a le potentiel de devenir l'épicentre de la captation de carbone au Québec;

CONSIDÉRANT QUE présentement, comme le Québec n'est pas admissible au crédit d'impôt, les entreprises lorgnent davantage les provinces de l'ouest, ce qui est inéquitable et pénalisant pour le développement de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a tout avantage à participer au développement de cette filière en vue d'y capter l'expertise et le savoir-faire liés à ce type de projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Disraeli demande au gouvernement, principalement au ministère des Ressources naturelles ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de mettre en place le plus rapidement possible un régime d'encadrement des projets de captation et de stockage du carbone afin de rendre admissible la province de Québec au crédit d'impôt fédéral pour appuyer les projets d'investissement;

QUE cette résolution soit transmise à la ministre de l'Économie, Mme Christine Fréchette, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina, et au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-048

9.1.5 - Contrat avec Mme Catherine Godard - Préposée en horticulture

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli requiert les services d'une personne afin de prendre en charge le volet horticulture dans la Ville de Disraeli pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE Mme Catherine Godard désire reconduire sa candidature pour effectuer le contrat de préposée à l'horticulture pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée Mme Catherine Godard à exécuter des travaux d'horticulture de la Ville de Disraeli pour la saison estivale 2025;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-049

9.1.6 - Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a transmis à la municipalité une proposition de renouvellement du contrat d'assurance du 1^{er} mars 2025 au 1^{er} mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ est le seul assureur exclusivement dédié au monde municipal, permettant notamment une couverture d'un seul assureur pour toutes les garanties ainsi qu'une prime non affectée au renouvellement par le nombre des sinistres annuels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé le renouvellement, tel que soumis, du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) du 1^{er} mars 2025 au 1^{er} mars 2026. Le montant pour le renouvellement du contrat est de 115 502,94 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-050

9.1.7 - Radiation d'un compte pour créances irrécouvrables

CONSIDÉRANT QU'un compte irrécouvrable a été présenté au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la somme de ladite facture totalise 8.57\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
ET RÉSOLU

QUE soient radiés le compte suivant : Facture 5FA001151 des taxes municipales, au nom de : Les Entreprises Jean-Louis Létourneau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.2 - Sécurité publique

9.3 - Transport

9.4 - Hygiène du milieu et logement social

02-2025-051

9.4.1 - Dépôt d'une demande : Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau

CONSIDÉRANT le lancement d'un appel d'offres de projet pour la MRC des Appalaches du fonds de l'amélioration de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli, veut entreprendre des travaux à proximité du Lac Aylmer longeant le parc de la Gare;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une qualité de l'eau du plan d'eau il est opportun de débiter des travaux de naturalisation de la rive dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a déjà un plan d'aménagement de l'ensemble du site du Parc de la Gare et veut débiter une première phase de l'aménagement de la rive par la mise en place de végétaux;

CONSIDÉRANT QU'un estimé est fourni par la compagnie Naturive Inc. pour l'aménagement de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le projet envisagé pour l'été 2025 s'élève à 7 498.61 \$, dont 5 000\$ est demandé au fonds et que la Ville s'engage à déboursier la différence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli dépose une demande à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau, afin de naturaliser la rive par l'aménagement de végétaux le long du Lac Aylmer longeant le Parc de la Gare;

QUE la Ville de Disraeli s'engage à contribuer pour un montant s'élevant à 2 498.61 \$ et demande ainsi 5 000\$ à la MRC des Appalaches pour la réalisation de ce projet s'élevant à 7 498.61\$;

QUE la directrice générale et greffière Mme Kim Côté, est mandatée à signer le formulaire de demande pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-052

9.4.2 - Autorisation de disposer des boues déshydratées de l'étang 4

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli doit disposer des boues déshydratées provenant des deux géotubes situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Viridis a présenté une offre de valorisation des boues au montant de 86.92 \$ la tonne métrique pour environ 491 tonnes métriques et un montant de 1 310.00 \$ par sac (2 sacs) pour l'échantillonnage et l'analyse des boues ;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Ville de Disraeli seront responsables du transport de ces dites boues chez entreprise Viridis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE la disposition des boues déshydratées de l'étang 4 soit autorisée, par valorisation auprès de l'entreprise Viridis, au montant de 86.92 \$ la tonne métrique pour environ 491 tonnes métriques et un montant de 1 310.00 \$ par sac (2 sacs) pour l'échantillonnage et l'analyse des boues ;

QUE la dépense soit financée à même le budget municipal de l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire

02-2025-053

9.5.1 - Achat d'une toile d'ombrage pour le parc de la Gare

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a obtenu une subvention dans le cadre du FRR-2 pour l'amélioration du Parc de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE parmi les améliorations projetées, l'achat et l'installation d'une toile d'ombrage sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entreprise « Voile d'ombrage Québec », pour un projet clé en main pour la conception sur mesure et l'installation d'une voile de 4 pointes s'élève à 18 690\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette toile sera installée à proximité des jeux d'eau afin d'offrir une couverture solaire de 800 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera assumée par la subvention obtenue dans le cadre du Fonds Région et ruralité -volet 2- de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit accepté unanimement l'offre de service de Voile d'ombrage Québec, pour l'achat et l'installation d'une toile solaire de 4 pointes s'élevant à 18 690\$;

QUE 50% du coût de cet équipement sera payable au moment de la commande. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est autorisée à accepter la proposition de Voile d'ombrage Québec pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-054

9.5.2 - Autorisation de paiement pour le complexe sportif du Cégep de Thetford

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Thetford demande l'appui financier des municipalités de la MRC pour la construction d'un complexe sportif intérieur destiné aux étudiants et aux citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a accepté de participer au projet de centre multisports du Cégep de Thetford (complexe sportif intérieur) d'une valeur de 12,5 M\$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 2;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC avaient le choix de financer leur contribution, soit par un seul paiement provenant de leur fonds ou via un emprunt réalisé par la MRC selon le tableau de répartition des coûts déterminés par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a établi que la part de la Ville de Disraeli s'élevait à 121 228.73 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli autorise le versement de 121 228.73 \$ à la MRC des Appalaches;

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-055

9.5.3 - Résolution d'appui pour un conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT QUE Chaudière-Appalaches est un territoire vaste, qu'il couvre 136 municipalités en milieu rural, urbain et péri-urbain avec des particularités et aspirations spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE les défis et les besoins de la région de Chaudière-Appalaches en matière de développement culturel imposent des actions et des services spécifiques correspondant à notre réalité propre;

CONSIDÉRANT QUE Chaudière-Appalaches est l'une des deux seules régions à ne pas avoir son propre conseil régional de la culture;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture ont le rôle de soutenir le milieu culturel dans chacune des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches permettra de se donner les moyens de soutenir et d'accompagner les artistes et les organismes de notre région, de cibler nos véritables besoins et de trouver ensemble des solutions adaptées à nos réalités régionales pour développer nos milieux artistiques, culturels et patrimoniaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli appui l'organisme Culture Chaudière-Appalaches dans sa démarche de fondation et de reconnaissance à titre de conseil régional de la culture de la Chaudière-Appalaches, et ce, pour promouvoir le développement culturel de notre région et valoriser notre identité culturelle dans toute sa diversité;

QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Bernard Drainville, Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, à Monsieur Mathieu Lacombe, Ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'aux députés de la région de la Chaudière-Appalaches;

QUE cette résolution soit transmise au comité fondateur de Culture Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

02-2025-056

9.5.4 - La 34e édition du Tour Cycliste du Lac Aylmer

CONSIDÉRANT QUE la 34^e édition du Tour Cycliste du Lac Aylmer se déroulera le 2 août 2025 entre 8h00 et 16h00;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'organisation d'obtenir une autorisation de la Ville de Disraeli afin de circuler sur les routes de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Tour Cycliste du Lac Aylmer a déposé une demande de commandite auprès de la Ville de Disraeli;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée le droit de passage pour la 34^e édition du Tour Cycliste du Lac Aylmer afin de circuler sur les routes de la Ville de Disraeli le 2 août 2025;

QUE soit accordée une contribution financière de 200.00\$ au Tour Cycliste du Lac Aylmer pour la 34^e édition.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.6 - Urbanisme et revitalisation

10 - POINT D'INFORMATION

- Nous avons déneigé le 24 décembre...à temps double...pendant 4 heures...et il y avait 9 cm de tomber
- Martin a eu le temps de faire les trottoirs le 24 décembre
- Nous ne sommes pas sorti le 25 décembre
- Nous n'avons pas ramassé la neige sur Champagnat dans la semaine du 6 janvier car nous avons eu des fuites à réparer, une boîte de service à changer et des réparations à l'Age d'or
- Résumé de l'écocentre
- Subvention du cabaret

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 19h26 et se termine à 19h52.

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

02-2025-057

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 19h52.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).



Charles Audet
Maire



Kim Côté
Directrice générale et greffière